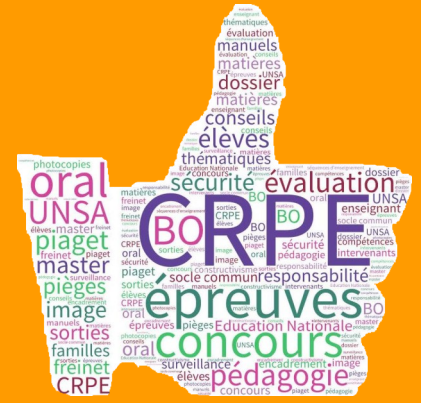


Les sigles

dans l'Education Nationale



Les sigles et acronymes sont très nombreux dans l'Education Nationale. L'objectif n'est pas dans d'en dresser la liste exhaustive mais de cerner les principaux.

Les partenaires de l'école

Les associations de parents

- FCPE : Fédération des Conseils de Parents d'Elèves

- PEEP : Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public

Ce sont deux fédérations dans lesquelles les parents d'élèves se regroupent, parmi eux sont élus les représentants de parents qui siègent en conseil d'école.

Les personnes ressources

- OCCE : Office Central de Coopération à l'École. C'est l'organisme national qui fédère la vie et l'action pédagogique de la plupart des coopératives scolaires de l'école primaire.

- DDEN : Délégué Départemental de l'Education Nationale. C'est un membre de droit du conseil d'école qui prend part aux discussions concernant la vie de l'école.

- USEP : Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (créée en 1939). C'est la fédération sportive scolaire qui organise les rencontres sportives scolaires ou périscolaires.

- CANOPE : Placé sous la tutelle de l'EN, ce réseau édite des ressources pédagogiques. Il conjugue innovation et pédagogie pour faire entrer l'École dans l'ère du numérique.

- Réserve citoyenne (2015): Elle offre à tous les citoyens la possibilité de s'engager pour transmettre et faire vivre les valeurs de la République à l'École, aux côtés des enseignants ou dans le cadre d'activités périscolaires. Elle est une opportunité pour l'École de bénéficier de l'engagement des acteurs de la société civile.

Des personnes ressources internes à l'EN :

- CPC : Conseiller Pédagogique de Circonscription.

- CPD: Conseiller Pédagogique Départemental.

Ils accompagnent pédagogiquement les enseignants et les équipes d'école, participent à la formation initiale et continue des enseignants et à la mise en œuvre de la politique éducative.

- IEN: Inspecteur de l'Education Nationale.

- PEMF: Professeur des Ecoles Maître Formateur. Ces collègues, titulaires du CAFIPEMF, contribuent à la conception et à la mise en œuvre des actions de formation d'une circonscription et participent à la formation initiale et continue des enseignants.

L'éducation prioritaire

L'Education Prioritaire, c'était :

- ZEP : L'éducation prioritaire voit le jour, en 1981, avec les Zones d'Education Prioritaire. Leur objectif était de « corriger l'inégalité sociale par le renforcement sélectif de l'action éducative dans les zones et dans les milieux sociaux où le taux d'échec scolaire est le plus élevé ».

Suite à la réforme de 2014, l'Education Prioritaire, se décline ainsi :

- Les REP : Réseau d'Education Prioritaire (1997). Leur objectif était d'associer à des établissements déjà en ZEP d'autres établissements qui nécessitent une aide particulière en raison des difficultés qu'ils rencontrent.

- Les REP+ : Réseaux d'Education Prioritaire Renforcés offrant des jours de formation supplémentaires pour les enseignants.

- AED : les Assistants d'Education interviennent en REP et REP+.

Mon CRPE, je le réussis avec le SE-UNSA!



L'éducation spécialisée

ASH : Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés

Les enseignants et les collaborateurs

- AESH : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (ex AVS)

AESH M accompagnement mutualisé

Il intervient pour un ou plusieurs enfants qui ne requièrent pas une attention permanente.

AESH I accompagnement individuel

Il intervient auprès d'un élève, selon le nombre d'heures défini par la notification MDPH.

AESH Co accompagnement collectif

Il intervient dans le cadre d'une ULIS école, collège ou lycée

- CAPA-SH : Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de Handicap

Option A: élèves sourds et malentendants,

Option B: élèves aveugles ou malvoyants,

Option C: élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant,

Option D: élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives,

Option E: aides spécialisées à dominante pédagogique,

Option F: aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté,

Option G: aides spécialisées à dominante rééducative.

Les parcours et établissements spécialisés

IME : Institut Médico Educatif. Les élèves qui fréquentent ces établissements souffrent de handicap à dominante intellectuelle.

IEM : Institut d'Education Motrice. Les élèves qui fréquentent ces établissements souffrent de handicap à dominante motrice.

Itep : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique. Les élèves souffrent de troubles de la conduite et du comportement

ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire. Les élèves orientés en ULIS sont ceux qui nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements et dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire. Il existe des

UPE2A: Les Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants (UPE2A) accueillent des élèves non francophones, personnalisent leurs parcours et organisent les liens avec la classe ordinaire dans l'objectif d'inclusion scolaire et d'acquisition du socle commun.

Les élèves à besoin particuliers :

Les structures avec lesquelles on collabore

- RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté. Il est composé de maitres E, maitre G et d'un psychologue scolaire et dispense des aides pédagogiques et rééducatives en soutien aux enseignants.

- CMPP : Les Centre Médico Psycho Pédagogiques sont des centres de consultation, de diagnostic et de soins ambulatoires recevant des enfants ainsi que leurs familles.

- CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce. Structure qui diagnostique et prend en charge des enfants présentant un handicap.

- MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées. C'est via cet établissement que les dossiers pour les élèves en situation de handicap sont constitués.

- SEGPA : Section Générale et Professionnelle Adaptée. Située dans les collèges, elle accueille, après le CM2, des élèves présentant des difficultés d'apprentissage graves et durables, qui ne maîtrisent pas toutes les connaissances et compétences attendues à la fin de l'école primaire

Les actions que l'on met en place

- PAI : Projet d'Accueil Individualisé. Il est réalisé par le médecin scolaire et concerne les élèves ayant des pathologies chroniques, des intolérances alimentaires ou des allergies. Il vise l'aménagement de la scolarité, le traitement médical et le protocole d'urgence

- PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé. Rédigé par l'équipe pédagogique, il vise des aménagements et adaptations pédagogiques en réponse à des troubles de l'apprentissage (dyslexie, dysphasie...).

- PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Educative. Il est rédigé par le directeur de l'école, en réponse à une maîtrise insuffisante de certaines compétences et connaissances. Il vise la mise en place de pratiques pédagogiques diversifiées et différenciées

**Adhérer au SE-UNSA 43,
c'est faire le choix d'un syndicat utile!**

43@se-uns.org

04 71 09 28 43

